ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Centrales EDF: Yvelines

Question écrite n° 36374

Texte de la question

M Bernard Schreiner attire l'attention de M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme sur les previsions de la direction de l'EDF concernant la creation de sites nouveaux pour les centrales nucleaires et les centrales au charbon. Dans toutes les hypotheses il est prevu la creation de neuf tranches au charbon dont six en region parisienne. Le rapport de la direction de l'EDF prevoit que :« concernant l'implantation des tranches-charbon 600 MW, il n'a pas ete envisage de sites nouveaux, seules des possibilites de reutilisation des anciens sites charbon ont ete definies en rajoutant : l'equipement thermique de type » charbon « n'evolue que lentement : de 13 GW installes en 1986, il passe a 18 GW en 2010. De meme la localisation des besoins ne subit pas de changement significatif, il n'est donc pas etonnant de constater que la reutilisation des sites declasses pour l'implantation des tranches nouvelles ne constitue pas une contrainte a la realisation des equilibres regionaux ». Dans ce cadre, la centrale de Porcheville (78) qui fonctionne actuellement avec quatre tranches de 600 MW-fioul peut servir d'implantation pour une ou voire plusieurs tranches de 600 MW-charbon. La situation de cette centrale qui a vu la fermeture d'une tranche ancienne au charbon il y a deux ans (25 ans d'age) et la diminution de la production de fioul faisant passer le personnel de 680 a 300 agents EDF, est un element important pour la creation d'une ou plusieurs tranches charbon. En effet, a 50 kilometres de Paris, a cote du Port autonome de Paris, avec l'autoroute et le chemin de fer, le site de Porcheville represente un endroit ideal. Les efforts accomplis par les collectivites territoriales pour le developpement de zones industrielles adaptees sont des atouts supplementaires importants. Il lui demande donc quelles sont ses intentions par rapport au developpement des centrales charbon et en particulier pour le developpement du site de Porcheville.

Texte de la réponse

Reponse. - Les questions evoquees sont essentielles pour l'approvisionnement electrique futur du pays et pour les industriels concernes au moment ou leur plan de charge diminue. Elles necessitent, pour etre correctement traitees, un exercice de previsions, dont l'experience a montre les difficultes, et de nombreuses etudes. Le dossier cite fait partie des documents de travail internes a EDF qui n'ont pas fait l'objet d'un examen par les pouvoirs publics. En tout etat de cause, les dernieres evaluations etablies par le ministere de l'industrie, des P et T et du tourisme, en liaison, notamment, avec les fournisseurs d'energie, se sont situees dans le cadre des travaux sur les « perspectives energetiques a l'horizon 2000 ». Les valeurs estimees pour la consommation interieure d'electricite a l'horizon 2000 sont comprises entre 382 et 485 TWh selon le scenario economique retenu. Ces previsions ne font apparaitre aucun besoin de creation de nouveaux sites de tranches nucleaire ou charbon dans les prochaines annees, meme dans des hypotheses hautes de croissance des consommations. Dans ces conditions, il est premature de se prononcer sur les sites, dont celui de Porcheville, susceptibles d'accueillir de futures tranches nucleaire ou charbon.

Données clés

Auteur : M. Schreiner Bernard
Circonscription : - SOC

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/8/questions/QANR5L8QE36374

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36374
Rubrique : Electricite et gaz
Ministère interrogé : industrie, PTT et tourisme
Ministère attributaire : industrie, PTT et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 668
Réponse publiée le : 25 avril 1988, page 1780